

Westmount, le 8 avril 2013

PAR COURRIEL  
atortel@gsan.org

Madame Annie LE HOUEROU  
Présidente du groupe de travail sur le devenir de l'ordre infirmier  
Députée des Côtes-d'Armor  
France

Madame la Présidente,

Le Secrétariat international des infirmières et infirmiers de l'espace francophone (SIDIIEF) vient d'être informé que la ministre des Affaires sociales et de la Santé vous a confié la présidence d'un groupe de travail devant procéder à une réflexion sur le devenir de l'Ordre Infirmier de France. Le SIDIIEF souhaite exprimer de nouveau tout son soutien à la création et à la consolidation de l'Ordre Infirmier de France. Déjà, en avril 2011, le SIDIIEF adressait une correspondance officielle au Président de la République de France demandant à ce que le gouvernement prenne toutes les mesures nécessaires pour assurer la pérennité de l'Ordre, alors aux prises avec une crise financière et politique telle que son avenir était menacé.

La communauté infirmière de l'ensemble de la Francophonie s'est réjouie en 2006 à l'annonce d'une loi adoptée par la France en vue de créer un ordre infirmier. En effet, il nous semblait que la France s'inscrivait dans la tendance mondiale de valorisation et de repositionnement de la profession infirmière pour des systèmes de soins plus efficaces, tel que souhaité par l'OMS et, plus récemment, par l'OCDE.

Le regroupement au plan national des infirmières et infirmiers dans un corps professionnel reconnu et doté de responsabilités face à l'État et la population nous apparaissait extrêmement prometteur. En effet, dans le contexte de mondialisation, il est question de mobilité internationale, d'harmonisation des référentiels de compétence, d'universitarisation des programmes, de développement de pratique avancée et de spécialisation, et d'autres enjeux qui requièrent une vision professionnelle cohérente et des échanges entre les ordres infirmiers de différents pays. D'ailleurs, nous sommes informés que la Directive européenne sur la formation infirmière fait actuellement l'objet d'une révision. À cet égard, il nous apparaît que l'Ordre infirmier de France devrait pouvoir intervenir de façon importante, voire prépondérante. Les infirmières et infirmiers de France méritent cette maturité professionnelle qui, à travers leur ordre, leur permettra de dialoguer avec leurs collègues de la francophonie et du monde entier.

...2

La volonté politique qui s'est exprimée en 2006 doit aujourd'hui être renouvelée dans un discours et des actions publiques qui permettent à l'Ordre infirmier de France de jouer pleinement son rôle de fédérateur de la profession. Dans ce contexte, il nous apparaît des plus importants que l'adhésion de l'ensemble des infirmières et infirmiers à leur ordre soit une condition obligatoire pour exercer la profession en France. Or, à la lumière des nouvelles qui indiquent que le gouvernement réfléchi à la possibilité d'une adhésion facultative à l'Ordre infirmier de France comme solution pour faire taire les oppositions nous inquiète au plus haut point.

Le conseil d'administration du SIDIIEF souhaite que l'institution ordinale infirmière s'enracine en terre française et que le gouvernement ne plie pas devant l'agressivité des syndicats et autres groupes qui n'ont pas pour mandat de défendre l'excellence professionnelle et la protection du public.

Nous espérons sincèrement que le gouvernement français prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer la pérennité de l'Ordre afin qu'il puisse pleinement remplir son rôle.

Veillez recevoir, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

La secrétaire générale,



Hélène Salette, inf., M. Sc.

c. c. Didier Borniche, président, Conseil National de l'Ordre des infirmiers